

REGLEMENT DE LA FETE DU FLAN 2018

(Délibération du Conseil Municipal du 21/09/2017)

GENERALITES

Art. 1 : L'inscription des exposants est obligatoire dans la limite des places disponibles. La Municipalité se réserve le droit de choisir ou de refuser des exposants.

Art. 2 : La Fête du Flan est réservée exclusivement aux particuliers, c'est une brocante non-professionnelle. La Municipalité se réserve le droit d'invalider les inscriptions en cas de vente d'objets neufs.

Art. 3 : La Municipalité se réserve l'exclusivité de l'attribution des stands de nourriture et de boissons.

Art. 4 : Tout contrevenant au présent règlement sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de ses emplacements.

INSCRIPTION

Art. 5 : Les emplacements, d'une longueur de 2 mètres, sont attribués au choix de l'exposant en fonction des disponibilités. Les numéros des emplacements sont inscrits au sol et repérable directement sur place : l'emplacement ne pourra plus être contesté une fois le règlement effectué selon le tarif en vigueur.

Art. 6 : Toute place payée non utilisée ne pourra être remboursée.

Art. 7 : Les riverains bénéficient à titre gratuit d'un emplacement de 2 mètres devant leur résidence, s'ils le souhaitent.

Art. 8 : Le nombre d'emplacement est limité à 2 emplacements maximum par foyer (même nom, même adresse).

INSTALLATION

Art. 9 : L'installation des exposants s'effectuera de 6h00 à 8h00 et le démontage à partir de 19h00 jusqu'à 20h30.

Art.10 : A partir de 8h00, la mairie se réserve le droit de réattribuer les emplacements vacants.

SECURITE

Art. 11 : Par mesure de sécurité, tous les articles vendus sont susceptibles d'être contrôlés par les forces de l'ordre ou l'organisateur.

Art. 12 : Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules et le stationnement sont strictement interdits entre 8h30 et 19h00 dans le périmètre de la brocante.

Art 13 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite.

DIVERS

Art. 14 : Le nettoyage de l'emplacement est à la charge de l'exposant qui doit amener ses déchets dans les containers les plus proches ou à défaut les ramener chez lui.